



C. Perugini del.

Lith. A. L. Levoisier, Paris.

CAPUCINE † CAPPUCINA

Pl. 73

CAPUCINE

(N° 73)

Ces religieuses appartiennent au Tiers-Ordre de saint François. C'est une branche de l'Ordre de Sainte-Croix. Une religieuse Clarisse, la vénérable mère Marie Lorenza, en 1538, entreprit cette institution. Elle se revêtit de l'habit du Tiers-Ordre, et fonda, en 1542, un hôpital à Naples, pour y servir les malades. Ceci n'eut pas de suites. Elle s'arrêta enfin à fonder un monastère de religieuses, sous le nom de Sainte-Marie-de-Jérusalem. On les nomma aussi les Religieuses de la Passion, et le peuple les désigna sous le nom de Capucines. En effet, c'est une émanation de l'Ordre des Capucins, comme on l'a déjà dit.

Les papes ont approuvé solennellement cette pieuse et très-austère Congrégation. Elle s'est répandue en un grand nombre de régions. Dès l'an 1602, Paris avait son couvent de Capucines, fondé par la duchesse de Mercœur.

A Rome, les Capucines ont deux couvents : celui du Saint-Crucifix, au Quirinal, et celui dit de Saint-Urbain. Leur nom primitif de *Sainte-Marie-de-Jérusalem* a été définitivement remplacé par le nom de Capucines, dont elles prennent le titre.

